



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

**P.V. Réunion du 12 septembre 2018
(Par consultation internet)**

Présents :

- M. Gauthier DUGARDIN
- MM. Thierry ESCALE – Hubert FORESTIER – Jean-Michel LE BIHAN – Guy TARI

1/ LISTE DES CLUBS DE DISTRICT EN INFRACTION

FC BAZILLAC
FC NESTES
SC SARRANCOLINOIS

Les clubs en infractions ont jusqu'au 31/01/2019 pour se mettre en conformité au Statut de l'Arbitrage.

2/ LISTE DES CLUBS DE LIGUE EN INFRACTION

ES HAUT ADOUR
FC LOURDES
TARBES P.F.

Les clubs en infractions ont jusqu'au 31/01/2019 pour se mettre en conformité au Statut de l'Arbitrage.

La situation ci-dessus ne préjuge en rien des situations à venir. Les clubs en infraction ont jusqu'au 31/01/2019 pour se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage au niveau des licences mais aussi s'assurer que les arbitres les représentant respectent le nombre de rencontres à effectuer.

De même, certaines licences peuvent être demandées mais il appartient aux clubs de vérifier si les dossiers médicaux sont transmis à la CDA.

Gauthier DUGARDIN